



Direction

Références:

Affaire suivie par: Raymond Guidat

COMMISSION PREVENTION

Le 4 mai 2017

SYNTHESE ET RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Présents :

- Paul Schroeder, directeur de l'ASS ;
- Raymond Guidat, chef du département Planification-Prévention de l'ASS ;
- Henri Glesener, conseiller technique Prévention à l'ASS ;
- Alain Klein, ville de Luxembourg ;
- Tom Barnig, ville de Luxembourg ;
- Christian Kopp, ville de Luxembourg ;
- Jean-Marie Hermes, ville de Luxembourg ;
- Jean Stein, Hespérange ;
- Jean Kanstein, Junglister ;
- Nico Reiffer, Sanem ;
- Serge Muller, Ludeulange ;
- Henri Scholtes, Ettelbruck ;
- Roby Goergen, Dudelange ;
- Claude Damy, Roeser ;
- Patrick Holcher, Mertert ;
- Carlos Almeida, Nideranven-Schuttrange ;
- Roland Platzer, Mamer.

Excusé :

- Marc Mamer, président de la fédération nationale des corps de sapeurs-pompiers.



1. Accueil

Paul Schroeder accueille les participants, les remercie de leur présence et rappelle brièvement les objectifs qui ont amené à relancer cette commission. Issue d'une volonté partagée entre la fédération des corps communaux de pompiers et l'administration des services de secours, il s'agit de reprendre l'esprit et les travaux du GT5 afin de préparer l'avenir de la Prévention au sein du CGDIS. En effet, la loi portant organisation de la sécurité civile et création du CGDIS entraînera le transfert de la compétence de la prévention contre l'incendie des communes au CGDIS.

Le CGDIS sera donc le prestataire de service pour les Bourgmestres qui restent l'autorité compétente en matière d'autorisation. Il s'agit donc pour le futur CGDIS d'apporter une réelle plus-value et de démontrer un haut niveau de compétences.

Il laisse ensuite Raymond Guidat mener la séance de travail.

2. Synthèse des échanges

Il ressort d'un tour de table qui a permis à chacun de se présenter et d'exposer ses attentes :

- un besoin de partage des bonnes pratiques et de conseils, notamment dans le cadre de projets d'envergure ;
- la définition d'une cohérence dans la définition et l'application des prescriptions ;
- de favoriser le lien entre la prévention et l'opération, notamment via la planification ;
- des interrogations sur le positionnement des personnes sous statut communal et travail dans la matière.

Raymond Guidat expose ensuite sa vision Prévention et de la commission. Il en déduit, en l'état actuel de ses connaissances et des différents acteurs qu'il a déjà pu rencontrer, que :

- compte tenu de l'absence de règle en matière d'application de la Prévention et également d'un nombre important d'acteurs se partageant des responsabilités en la matière, il sera effectivement nécessaire pour le CGDIS de se positionner comme un prestataire de service cohérent sur tout le pays et pour l'ensemble des acteurs ;
- la Prévention doit également avoir un lien avec les autres missions de la future direction de la stratégie opérationnelle que sont :
 - la Planification, à travers le plan national d'organisation des secours, les plans d'intervention temporaires ou encore les plans d'urgence externe ;
 - l'élaboration de la doctrine opérationnelle ;
 - les exercices ;
 - et le retour d'expérience ;
- les buts de la commission sont :
 - à termes :



Direction

- de garantir la cohérence nationale par la rédaction et l'application des prescriptions communes ;
- de participer à la future commission consultative nationale de Prévention qui regroupera les représentant de tous les acteurs compétents en la matière, en leur présentant et explicitant les textes, les nouvelles prescriptions et étudiant toutes dérogations ;
- d'être le point de convergence de toutes questions de la part des personnes en charge de la prévention ;
- à court termes :
 - de préparer la gestion de la Prévention au sein du futur CGDIS et qui passe par :
 - la nécessité de réaliser un état des lieux sur la situation actuelle dans l'ensemble du pays :
 - qui et où réalise-t-on les études de dossier ?
 - quels sont les moyens à disposition ?
 - comment sont appliqués les textes et sur quelles bases ?
 - l'élaboration de propositions :
 - d'organisation territoriale et fonctionnelle ;
 - de définition de compétences, de formations et d'emplois fonctionnels ;
- les rôles de la commission sont :
 - d'être un chambre de validation des prescriptions et des différents textes relatifs à la Prévention ;
 - d'être le point focal du réseau des préventionnistes par une animation technique.

3. Conclusion

Afin de mener à bien cet ensemble, il a été décidé :

- que la commission se réunirait a priori et selon les contingences du moment, les après-midi du 1^{er} mercredi de chaque mois, de 14h30 à 16h30, au siège de l'ASS, 7 rue Plantin, salle de réunion du 3^{ème} étage ;
- qu'au minimum une heure de la réunion sera consacrée à des sujets relatifs à la prévention ;
- de mettre en place des groupes de travail sur les points suivants :
 - la rédaction du règlement grand-ducal fixant la composition et les règles de nomination et de fonctionnement de la commission consultative nationale de Prévention ;
 - la validation d'un corpus de prescriptions et de règles d'application de celles-ci ;
 - la proposition d'organisation territoriale et fonctionnelle dans le cadre du futur CGDIS et qui passe par la définition :



Direction

- de l'organisation territoriale nécessaire pour garantir une action pragmatique et de proximité avec les bourgmestres et les autres acteurs concernés ;
 - des compétences, formation et fonctions de préventionniste ;
 - de l'intégration de ces fonctions dans le futur statut de pompier professionnel et de pompier volontaire ;
 - de l'ensemble des moyens nécessaires pour mener à bien la mission.
- de fixer la prochaine réunion au mercredi 7 juin 2017.